

Grammaire contrastive et linguistique du néerlandais

Titulaires

Roland LOUSBERG (Coordonnateur) et Jürgen JASPERS

Mnémonique du cours

GRAM-B1040

Crédits ECTS

5 crédits

Langue(s) d'enseignement

Néerlandais

Période du cours

1e et 2e quadrimestre

Campus

Solbosch

Contenu du cours

Ce cours se compose de trois parties :

Deux parties données sous la forme de cours magistraux, en partie accompagnés d'exercices dirigés, destinées à l'ensemble des étudiant-e-s inscrit-e-s dans la filière *Traduction et Interprétation* et dans la filière *Langues et Lettres* ;

Une troisième partie destinée respectivement aux étudiant-e-s inscrites dans la filière *Traduction et Interprétation* et aux étudiant-e-s inscrit-e-s dans la filière *Langues et Lettres*.

En détail :

- ¹ Partie *Grammaire contrastive* (24h, Lousberg) : étude de problèmes grammaticaux (accord de l'adjectif, syntaxe, etc.), exercices d'application.
- ² Partie *Linguistique du néerlandais* (12h, Jaspers) : introduction générale, à partir du néerlandais, au langage humain, aux familles linguistiques, au changement et à la variation linguistique ainsi qu'aux processus de standardisation linguistique.
- ³ Une troisième partie se compose de :
 - > 12h d'exercices dirigés relatifs à la partie 2, pour les étudiant-e-s inscrit-e-s en Langues et Lettres (Nicaise)
 - > 12h d'exercices d'application relatifs à la partie 1, pour les étudiant-e-s inscrit-e-s en Traduction et Interprétation (Lousberg)

Objectifs (et/ou acquis d'apprentissages spécifiques)

Au terme de cette unité d'enseignement, l'étudiant-e devra être capable :

- > d'appréhender les structures morphosyntaxiques de la langue étudiée (C) de manière contrastive dans l'optique du transfert linguistique ;

- > d'identifier, reconnaître et utiliser les structures de la langue étudiée ;
- > de les transposer dans la langue A et/ou inversement ;
- > de manier les outils grammaticaux acquis lors des séances d'apprentissage et de pouvoir les appliquer de façon autonome à des situations inédites ;
- > de comprendre et savoir expliquer les phénomènes d'évolution, de variation et de standardisation linguistique ;
- > de connaître et savoir expliquer l'origine et la distribution géographique du néerlandais et la parenté entre le néerlandais et d'autres langues.

Méthodes d'enseignement et activités d'apprentissages

Partie 1 (*Grammaire contrastive*) :

- > Enseignement interactif en langue source, dans une perspective contrastive, des aspects de la grammaire néerlandaise présentant le plus de difficultés pour l'apprenant-e francophone.
- > Mise en perspective des chapitres préparés à domicile.
- > Les aspects théoriques sont accompagnés de nombreux exemples et exercices illustratifs. Une attention particulière est accordée au thème grammatical.
- > Étude personnelle de la conjugaison et de la terminologie grammaticale.

Partie 2 (*Linguistique du néerlandais*) :

- > Enseignement interactif en langue source des aspects de l'évolution et de la variation linguistique, centré sur le néerlandais.
- > Discussion complète et illustrée (accompagnée de diapositives PowerPoint) du syllabus.
- > Clarification complémentaire et approfondissement de certains thèmes lors des exercices dirigés.

Contribution au profil d'enseignement

Capacités visées :

- > travailler au départ de deux langues C (étrangères) : atteindre un niveau d'authenticité équivalent à celui d'un-e locuteur-trice natif-ve dans la compréhension orale et écrite (niveau B1 selon le Cadre européen commun de référence pour les langues) ;
- > mobiliser, dans son activité traduisante, les connaissances théoriques enseignées ;
- > acquérir des connaissances de base de la linguistique néerlandaise.

Compétences visées :

- maîtriser et utiliser des connaissances linguistiques théoriques et pratiques dans les domaines de la traduction et de la linguistique.

Références, bibliographie et lectures recommandées

- Haeseryn, W., K. Romijn, G. Geerts, J. De Rooij & M.C. Van den Toorn (1997). *Algemene Nederlandse Spraakkunst* (tweede, geheel herziene druk). Groningen/Deurne: Martinus Nijhoff uitgevers/Wolters Plantyn.
- <http://ans.ruhosting.nl/overeans/index.html> [Laatste wijziging op 17 september 2012 door Walter HAESERYN].
- <http://www.ilv.ucl.ac.be/Gramlink-NL/index-nl.htm> [Laatste wijziging op 15 januari 2013 door Pierre GODIN].
- Van der Horst J. (2013). *Taal op drift*. Amsterdam: Meulenhoff.

Support(s) de cours

Université virtuelle

Autres renseignements

Lieu(x) d'enseignement

Solbosch

Contact(s)

Partie 1 + exercices y afférents : Roland Lousberg, roland.lousberg@ulb.be

Partie 2 + exercices y afférents : Jürgen Jaspers, jurgen.jaspers@ulb.be

Méthode(s) d'évaluation

Examen écrit

Méthode(s) d'évaluation (complément)

Partie 1 (Lousberg) : examen écrit

En première session, deux épreuves sont organisées :

- Examen partiel lors de la session de janvier : épreuve portant sur la conjugaison et la terminologie grammaticale.
- Examen partiel en juin : épreuve portant sur la matière des deux quadrimestres (exercices grammaticaux et thème).

En outre, il est possible de représenter l'examen partiel de janvier en mai/juin. Pour ce faire, l'étudiant-e devra impérativement s'inscrire pour représenter cette évaluation en mai/juin. Ce faisant, l'étudiant-e renoncera définitivement à la note obtenue, quelle qu'elle soit. Cette épreuve aura lieu au même moment que celle portant sur la matière des deux quadrimestres (exercices grammaticaux et thème).

En seconde session, une seule épreuve est organisée : l'épreuve portant sur la conjugaison et la terminologie grammaticale aura lieu au même moment que celle portant sur la matière des deux quadrimestres.

La partie *Grammaire contrastive* est automatiquement réussie si la note de chacun des deux partiels est égale ou supérieure à

10/20. Si l'étudiant-e a obtenu une note inférieure à 10/20 pour *Grammaire contrastive*, il/elle doit représenter les partiels qu'il/elle n'a pas réussis.

Partie 2 (Jaspers): examen écrit

En première session, deux examens sont organisés :

- en janvier : épreuve portant sur le syllabus *Linguistique du néerlandais*
- en juin : épreuve portant sur le syllabus *Linguistique du néerlandais*

Si l'étudiant-e a obtenu une note inférieure à 10/20 en janvier, il/elle pourra représenter l'examen en juin.

En seconde session, une épreuve portant sur le syllabus *Linguistique du néerlandais* sera organisée.

L'unité d'enseignement *Grammaire contrastive et Linguistique du néerlandais* est automatiquement réussie si la note de chacune des deux parties est égale ou supérieure à 10/20. Si l'étudiant-e a obtenu une note inférieure à 10/20 pour l'unité d'enseignement *Grammaire contrastive et Linguistique du néerlandais*, il/elle doit représenter les parties qu'il/elle n'a pas réussies.

Notes partielles/absences/notes de présence :

Les notes des examens partiels (parties 1 et 2) égales ou supérieures à 10/20 sont acquises d'une session à l'autre dans une même année académique, sauf si l'étudiant-e a été absent-e à l'une ou plusieurs épreuve(s) partielle(s). Dans ce cas, il/elle devra représenter l'ensemble des épreuves en seconde session. Cependant, les notes ne seront pas reportées à une année académique ultérieure.

Quelle que soit la session, une absence à l'une des épreuves entraîne une absence à la totalité de l'UE.

De même, quelle que soit la session, une note de présence entraîne une note de présence à la totalité de l'UE. Une note de présence peut être sollicitée par courrier électronique **avant** le début de l'épreuve

Construction de la note (en ce compris, la pondération des notes partielles)

En première session, la pondération est la suivante :

Partie 1

- Examen partiel lors de la session de janvier (voir remarque dans la rubrique *Méthode(s) d'évaluation* relative à la possibilité de représenter cette épreuve en mai/juin) : 25 % de la note pour la partie 1.

La présence de l'étudiant-e à l'évaluation de janvier est obligatoire.

- Examen lors de la session de mai/juin : 75 % de la note pour la partie 1.

Partie 2

- Examen écrit en janvier et/ou mai/juin : 100% de la note pour la partie 2.

La note finale (parties 1 et 2) est calculée comme suit :

- Pour les étudiant-e-s inscrit-e-s en *Traduction et Interprétation* : partie 1 (60 % de la note finale) + partie 2 (40 % de la note finale).
- Pour les étudiant-e-s inscrit-e-s en *Langues et Lettres* : partie 1 (40 % de la note finale) + partie 2 (60 % de la note finale).



En seconde session :

Partie 1

- En seconde session, une seule épreuve est organisée : l'épreuve portant sur la conjugaison et la terminologie grammaticale aura lieu au même moment que celle portant sur la matière des deux quadrimestres. Le mode de calcul de la note finale reste inchangé, à savoir : 25 % pour la partie relative à l'épreuve de janvier + 75 % pour celle relative à l'épreuve de mai/juin.

Partie 2

- Épreuve écrite en août qui compte pour 100 % de la note finale.

Le mode de calcul de la note finale (parties 1 et 2) reste inchangé par rapport à la première session :

- Pour les étudiant·e·s inscrit·e·s en *Traduction et Interprétation* : partie 1 (60 % de la note finale) + partie 2 (40 % de la note finale).
- Pour les étudiant·e·s inscrit·e·s en *Langues et Lettres* : partie 1 (40 % de la note finale) + partie 2 (60 % de la note finale).

Langue(s) d'évaluation principale(s)

Néerlandais

Programmes

Programmes proposant ce cours à la faculté de Lettres, Traduction et Communication

BA-TRAD | Bachelier en traduction et interprétation | bloc 1

